



Séance du 29/01/2024

Délibération n° 2024/1/10/DM

En exercice : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA VALORISATION DES
CERTIFICATS D'ECONOMIES
D'ENERGIES AVEC LA SOCIETE
ECONOMIE D'ENERGIE**

Date de la convocation : 23/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIERE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI

Conseillers Municipaux Absents représentés : Mme Marion MONTESINOS a donné procuration Mr Erhan POLAT, Mr Franck GIRBEAU a donné procuration à Mr Pascal RIGATTIERI

Secrétaire de Séance : Mme Bernadette GOUZILLE

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la commune peut solliciter les Certificats d'Economies d'Energie qui peuvent constituer un outil de financement.

Ces Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sont attribués par le Ministère de la Transition Ecologique aux collectivités, et qui peuvent être vendus aux fournisseurs d'énergie afin de satisfaire leurs obligations réglementaires.

Ce processus est complexe et chronophage à mettre en œuvre.

Le groupe La Poste propose d'accompagner la commune en s'associant avec la Société « Economie d'Energie », experte de la rénovation énergétique et du financement des travaux grâce au dispositif des CEE.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com

LE MAIRE

DONNE LECTURE du projet de partenariat pour la valorisation des CEE avec cette société.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, les termes de la convention.

AUTORISE le Maire à la signer et à poursuivre les démarches nécessaires afin de bénéficier de ces Certificats d'Economies d'Energie CEE.

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 29/01/2024

Le Secrétaire de séance



Bernadette GOUZILLE



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Alain CARALP

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative

(Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com